

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.5 Chailles

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 7/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr

Chailles Nord 1-2

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 28/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 06/03/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 07/02/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 30/06/2026

La Présidente
Christophe GERMELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Coeur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mézères"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coudres"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et Industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AU1 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJ1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJ2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement.
2AUJa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Aar : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aae : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de motisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
At : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Noa : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Noh : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngr : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nri : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité foncielle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linières commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Ue, Ev-300)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Fossé, noue, ou talus

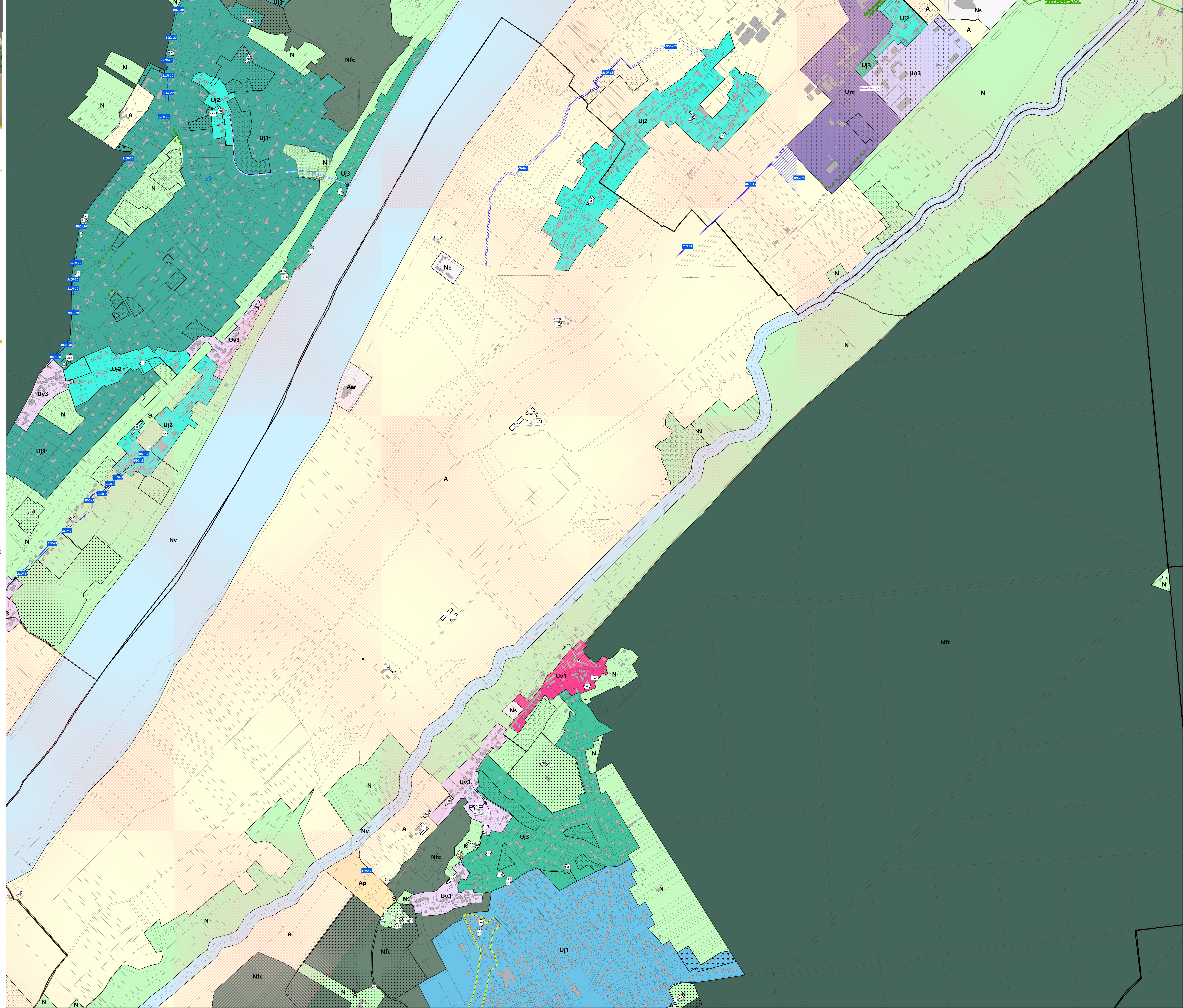
Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)



0 150 300 m



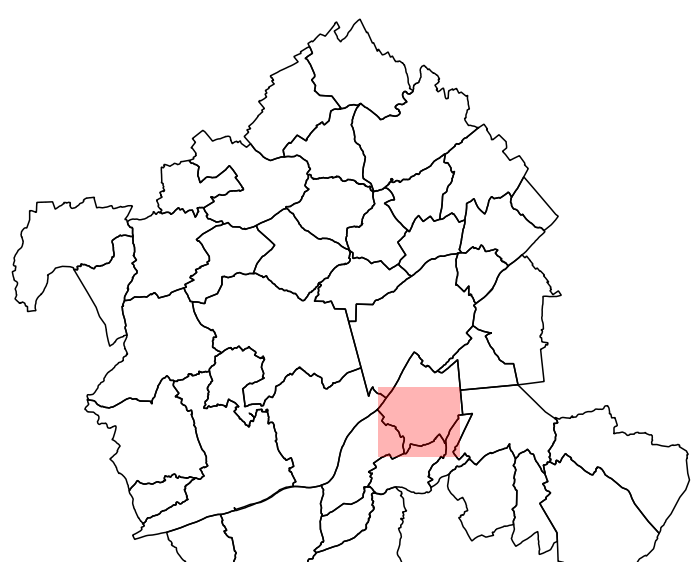
RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Chailles Sud 2-2

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIÈRE



Plan 1/5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézériès"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUx : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"

- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"

- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"

- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"

- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement

- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole

- Ap : zone agricole paysagère

- Aar : secteur d'activités économiques isolées

- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores

- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges

- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme

- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

- Avi : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière

- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité

- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques

- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords

- Nca : secteur de camping existant

- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges

- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux vités

- Nc : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires

- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf

- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage

- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés

- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs

- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping

- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites

- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque

- Nr : secteur de carrière

- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés

- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

- Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.1.5)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Ue, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Varlette
- Alignement d'arbres
- Halle
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

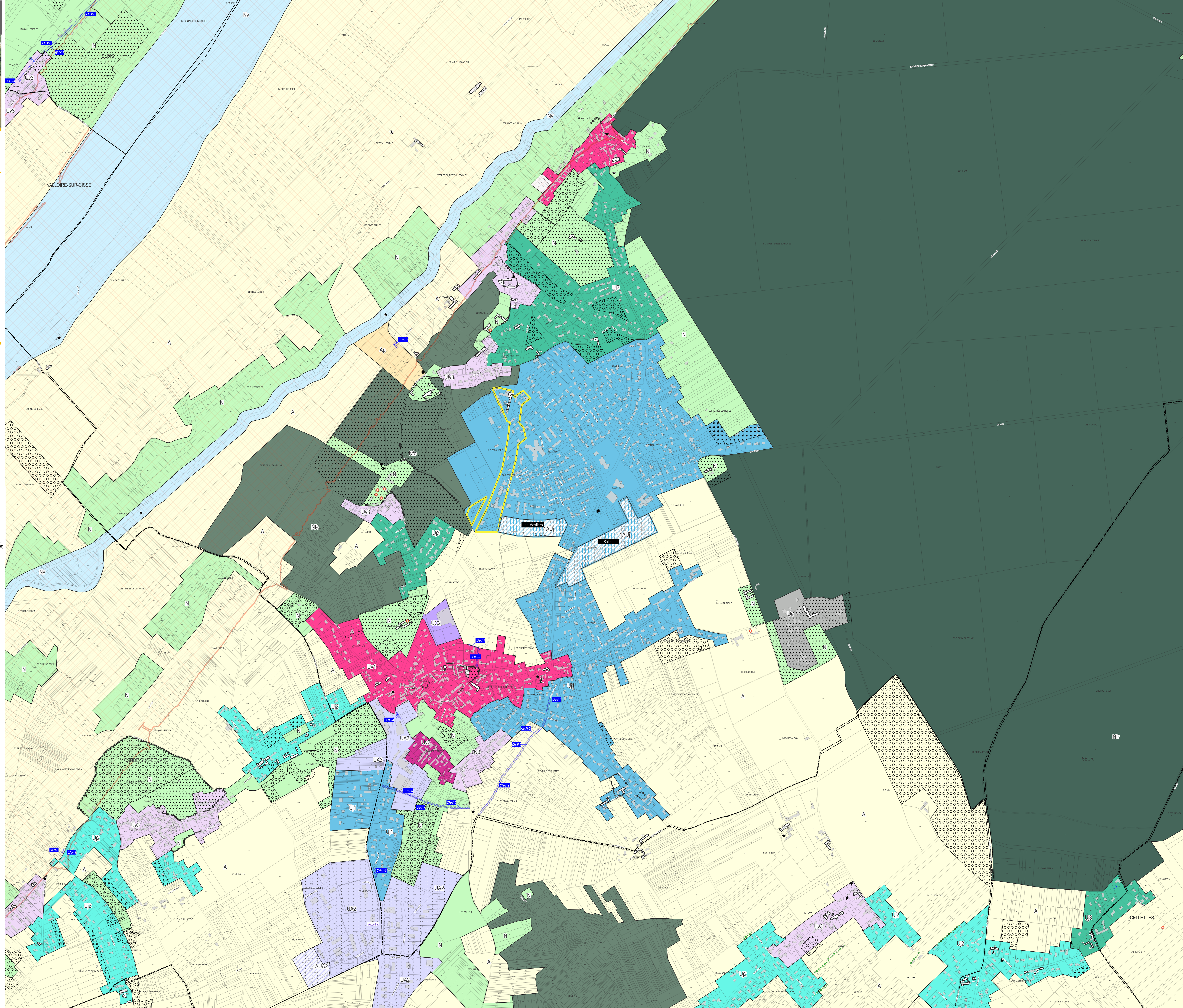
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

CHAILLES 1-3

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan V 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en pagne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habitat au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habitat la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mésénès"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cane"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUj3 : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Ab : secteur d'activités économiques isolées
- Ab : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
- Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

- Périmètre de mixité fonctionnelle

- Secteur de diversité sociale

- Bonus de constructibilité

- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)

- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)

- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, It, Ev-b20)

- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces Boisés Classés

- Fonds de jardins à constructibilité limitée

- Mares et sources

- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres

- Venelle

- Alignement d'arbres

- Haie

- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornement privés

- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

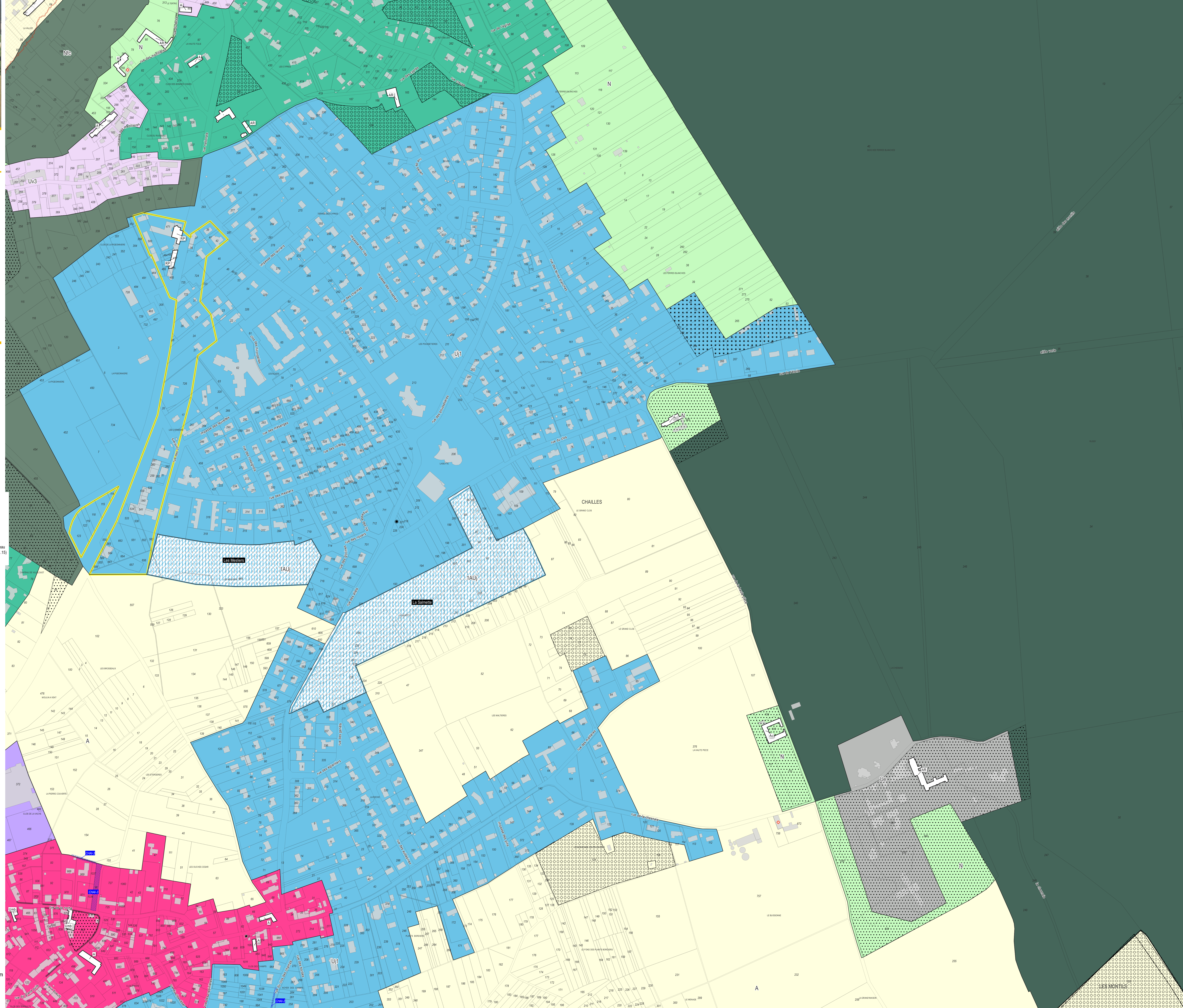
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

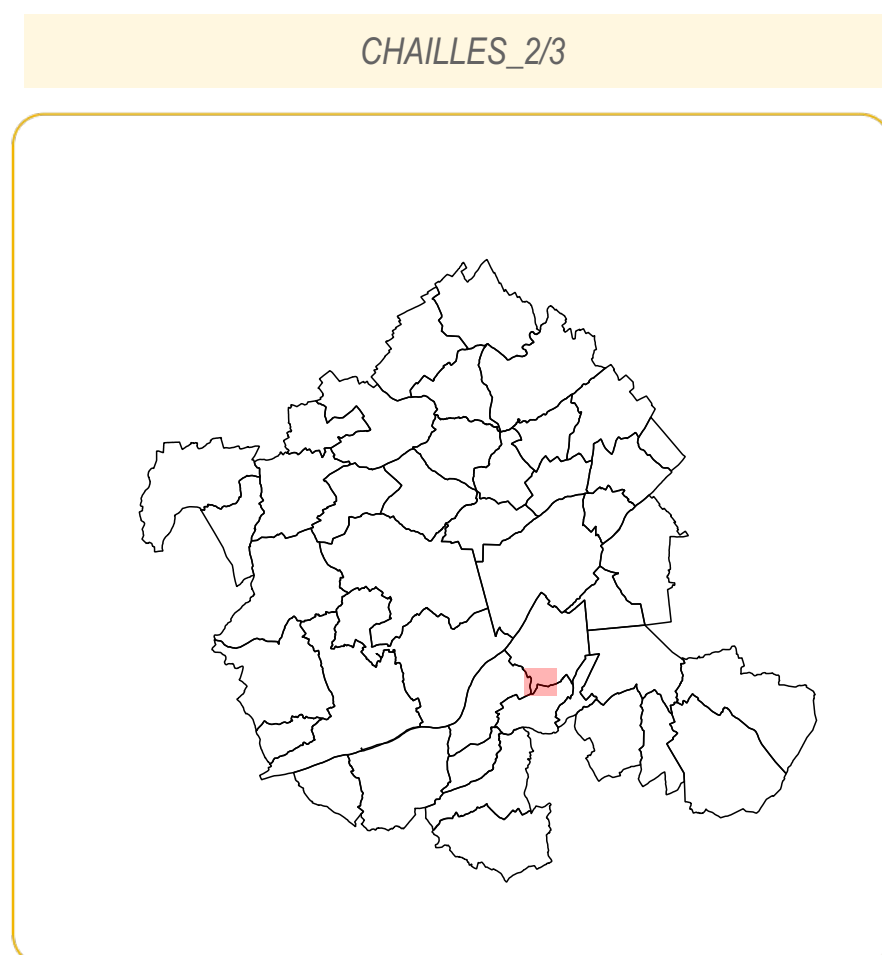
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Découpage du territoire par zones.

- Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village rasé"

Zone Uj : zone urbaine "Ville intense"

- Uj1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Uj2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Uj3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins rasés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mazières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- UM : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- UMr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUjA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- As : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aéroport et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- At : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux valables
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

- Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Autres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

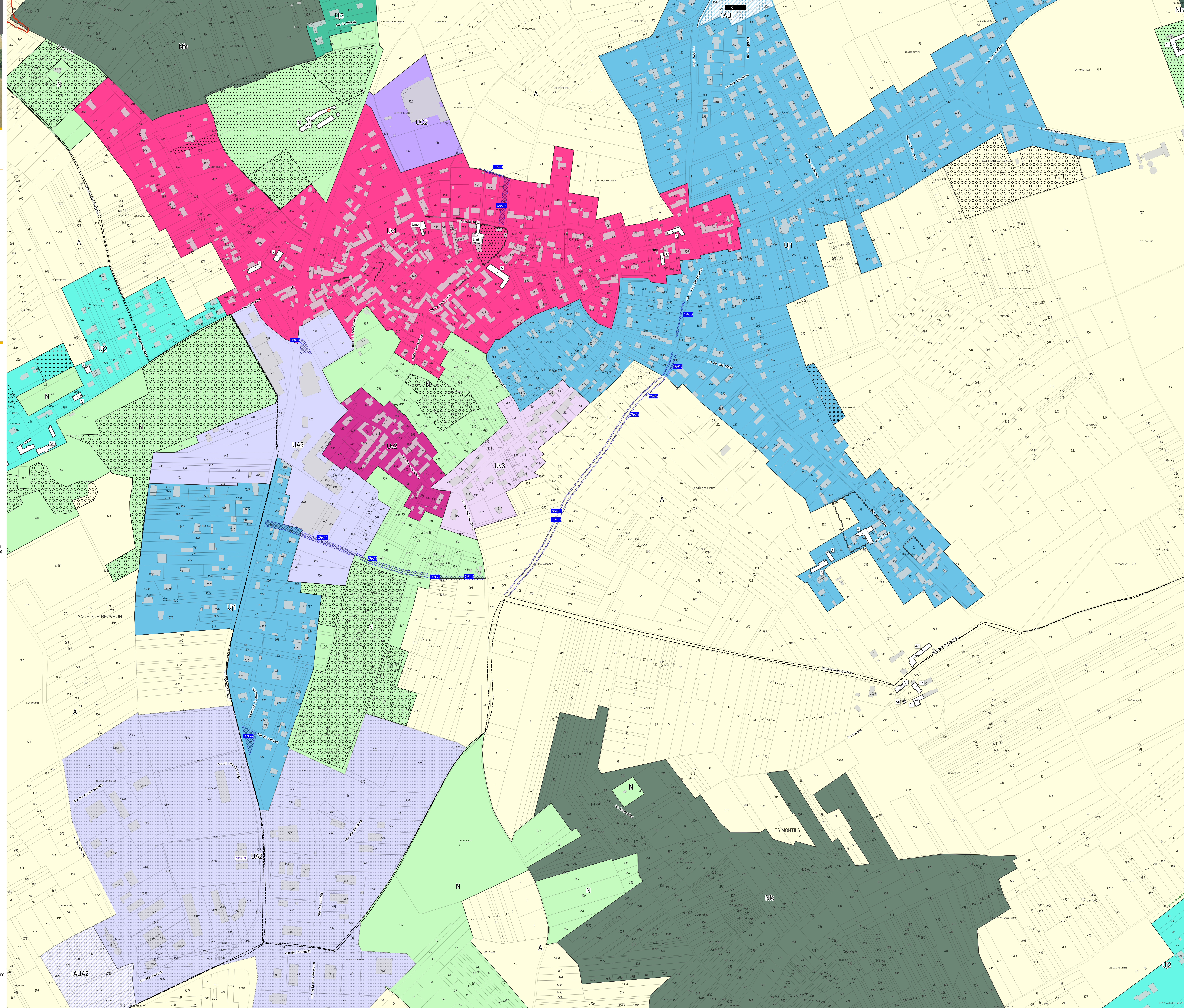
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

CHAILLES 3-3

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan V 2000 eme

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mésénard"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cane"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipeement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Abr : secteur d'activités économiques isolées
- Apr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Apc : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nt : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

- Périmètre de mixité fonctionnelle

- Secteur de diversité sociale

- Bonus de constructibilité

- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj1

- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Uj, Ue, Ev-b20)

- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces Boisés Classés

- Fonds de jardins à constructibilité limitée

- Mares et sources

- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres

- Venelle

- Alignement d'arbres

- Haie

- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés

- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

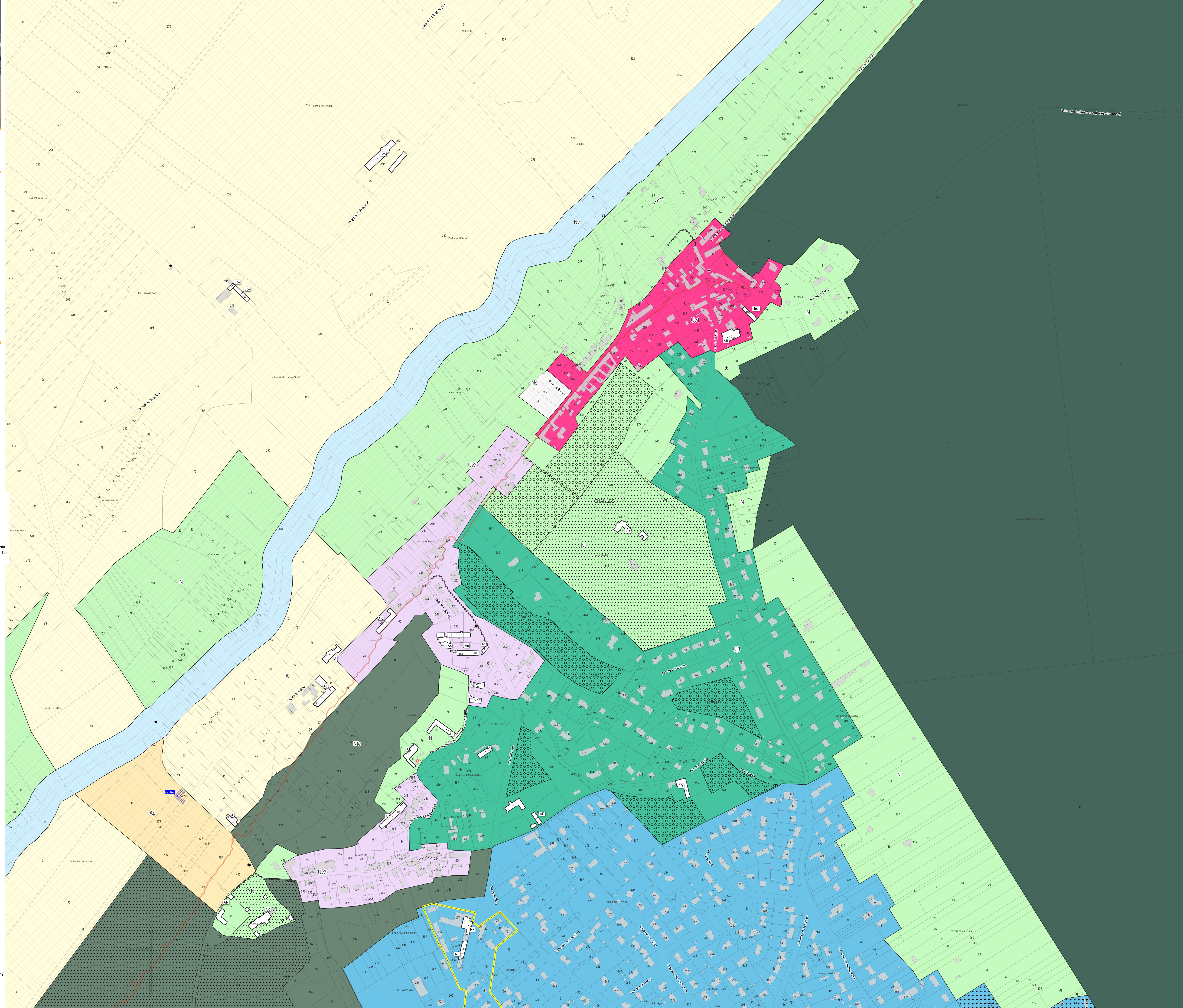


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 - 08/10/2024

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création fossé d'écoulement des eaux	Agglopolys	CHAI-1	7113
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création fossé d'écoulement des eaux	Agglopolys	CHAI-1	669
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	136
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	156
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	319
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	235
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	688
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du Chemin rural n°17	Commune	CHAI-2	606
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin	Commune	CHAI-3	49
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement du chemin	Commune	CHAI-3	673
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour	Commune	CHAI-4	271
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Passage pour l'entretien de la canalisation d'eau potable	Commune	CHAI-5	388
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Passage pour l'entretien de la canalisation d'eau potable	Commune	CHAI-5	286
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Passage pour l'entretien de la canalisation d'eau potable	Commune	CHAI-5	111
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Passage pour l'entretien de la canalisation d'eau potable	Commune	CHAI-5	1251
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Passage pour l'entretien de la canalisation d'eau potable	Commune	CHAI-5	141
CHAILLES	Emplacement réservé aux voies publiques	Sécurisation carrefour	Commune	CHAI-6	531
CHAILLES	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Agrandissement pompe de relevage	Agglopolys	CHAI-7	231

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Chailles	A	Agricole - La longère	AO0017
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	BA0015
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AZ0140,AZ0141
Chailles	AR	Aristocratique	BA0092
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AZ0104
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AY0109
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	AI0063,AI0441
Chailles	A	Agricole -Annexe	AO0909,AO0916
Chailles	RE	Religieuse	AH0456
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0159,AI0078
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0086
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0015
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AD0623
Chailles	A	Agricole - La longère	AI0186,AI0182
Chailles	RP	Républicaine	AI0475,AI0471
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0444
Chailles	A	Agricole - La longère	AZ0133,AZ0136
Chailles	A	Agricole -Annexe	BA0015
Chailles	RP	Républicaine	AI0471
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0447
Chailles	A	Agricole -Annexe	AZ0136
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AT0067
Chailles	AR	Aristocratique	AI0068
Chailles	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AH0118
Chailles	AR	Aristocratique	AI0080
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AO1053
Chailles	AR	Aristocratique	AM0690
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AB0004
Chailles	A	Agricole - L'habitat rural	AI0036,AI0037
Chailles	AR	Aristocratique	AW0166
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AM0655
Chailles	AR	Aristocratique	AR0389
Chailles	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AO0813
Chailles	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	AO0663,AO0665
Chailles	A	Agricole - La longère	AO0497
Chailles	A	Agricole - Maison forestière	AL0015
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AI0386,AI0387
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AI0409
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AI0383,AI0384
Chailles	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	AI0409,AI0386
Chailles	AR	Aristocratique	AI0411
Chailles	AR	Aristocratique	AI0411
Chailles	AR	Aristocratique	AI0139,AI0411
Chailles	AR	Aristocratique	AP0438
Chailles	AR	Aristocratique	AP0438
Chailles	AR	Aristocratique	AP0438
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AR0441
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AR0441
Chailles	AR	Aristocratique	AR0442
Chailles	AR	Aristocratique	AH0409
Chailles	AR	Aristocratique	AH0409
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AD0281
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AD0281
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AD0281
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AE0253

Commune	Typologie reportée au règlement graphique <i>(et au règlement écrit)</i>	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AE0254
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AE0253
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AE0037
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AE0249,AE0247
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AC0270,AC0271
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AC0271,AC0285
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AC0243
Chailles	Lco	Ligérien - Ferme à cour ouverte de Varenne	AC0242

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Éléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Chailles	puits	AO0431	1,308898023	47,52231575
Chailles	pont	Domaine public	1,30003989	47,53579088
Chailles	pont	Domaine public	1,286709497	47,52816149
Chailles	maison eperonnee	AB0002	1,281957491	47,53465228
Chailles	loge	AC0193	1,300152077	47,54264203
Chailles	monument aux morts	AH0457	1,312527543	47,54128565
Chailles	croix	AO0014	1,300892653	47,52163917
Chailles	croix	AN0349	1,305485297	47,51719561
Chailles	croix	AP0164	1,302347107	47,52461738
Chailles	puits	Domaine public	1,312093613	47,54275024